



MINISTÈRE  
DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR  
ET DE LA RECHERCHE

DGESIP / DGRI

Paris le 2 février 2012

Sous-direction des systèmes  
d'information et des études  
statistiques

Note pour le groupe de travail du CNIS  
sur l'évolution du questionnaire du RP

N° 2012-

Affaire suivie par  
Olivier Lefebvre  
Tél. : 01 55 55 75 57  
Fax : 01 55 55 76 32  
Mél. : olivier.lefebvre  
@education.gouv.fr

1, rue Descartes  
75231 Paris cedex 05

## Les besoins sur le thème formation – qualification

**L'intérêt du recensement est de fournir une information localisée sur les thèmes suivants :**

- niveau de formation – qualification de la population (important pour les problématiques d'analyse du marché du travail local, mais aussi pour des stratégies d'implantation d'entreprises, attentives au niveau de qualification de la main-d'œuvre locale) ;
- caractérisation de la population étudiante (conditions de logement ; activité exercée parallèlement aux études) ;
- attractivité des pôles d'enseignement supérieur.

Par ailleurs, le règlement européen sur les recensements impose de fournir une information sur le niveau d'études décrite selon la nomenclature CITE (ISCED en Anglais)

Enfin, compte tenu des compétences dévolues aux Conseils régionaux en matière de formation continue et d'apprentissage, un repérage à un niveau géographique fin de ces modalités de formation serait utile et compléterait les données administratives existantes.

**Le questionnaire actuel du recensement pose trois types de limites au regard de ces attentes :**

- les niveaux de diplôme proposés dans la question 9 sont peu détaillés pour les diplômes de l'enseignement supérieur avec deux items (premier cycle et second cycle) contre 6 pour les diplômes de niveau scolaire et trois modalités pour les « non diplômés ». Or, la CITE repère les diplômés du supérieur selon quatre grandes catégories :
    - o premier cycle « professionnalisant » : DUT, BTS...
    - o premier cycle « général », censé déboucher sur la poursuite d'études longues : Licence
    - o niveau M (bac + 5) ; et grandes écoles ; doctorats de médecins, pharmacie, odontologie
    - o niveau Doctorat (hors professions de santé )
- Par ailleurs, les qualifications diffèrent fortement entre les premiers cycles « professionnalisants » et les premiers cycles « généraux », c'est un point important dans l'analyse locale des structures de main d'œuvre.

- l'enseignement supérieur n'apparaît pas explicitement dans le questionnement, ce qui impose de repérer les étudiants de l'enseignement supérieur par une approximation, en croisant le niveau de diplôme (au moins le baccalauréat), l'inscription dans un établissement d'enseignement et la situation principale (études)
- le repérage des situations d'apprentissage est rendu flou par l'adjonction, en question 10, de la modalité « stage rémunéré » à la modalité « apprentissage » et la co-existence, en question 27, des modalités « apprentissage », « autre contrat aidé », sans place explicite pour les contrats de professionnalisation.

**Les données administratives existantes sont de deux ordres :**

- les données d'inscriptions et de délivrance de diplômes, collectées auprès des établissements d'enseignement supérieur, sous forme individuelle (une ligne par étudiant ou diplômé), soit sous forme agrégée (plusieurs tableaux statistiques par établissement). La première remontée (format individuel) concerne environ 80% des étudiants ; elle est plus riche que la remontée agrégée en ce sens qu'elle permet des croisements de variables beaucoup plus nombreux et, par appariement de plusieurs années successives, de suivre des trajectoires d'étudiants.
- le système d'information sur les apprentis (SIFA)

Ces données permettent de décrire finement les effectifs et les diplômés, avec un niveau de détail géographique fin pour ce qui est du lieu d'études et avec une description également fine des formations suivies (spécialité de DUT ou de BTS, discipline pour les licences et masters, options pour les grandes écoles...). En revanche, elles ne permettent pas de décrire l'environnement de l'étudiant, ni les situations d'activité professionnelle exercée parallèlement aux études.

**Les données d'enquêtes**

Les données d'enquête proviennent essentiellement de trois sources : deux enquêtes en population générale : l'enquête emploi, annuelle, et l'enquête « formations qualification professionnelle », décennale et une enquête ne portant que sur les sortants du système éducatif, l'enquête génération, triennale.

L'enquête emploi permet de repérer les étudiants mais aussi de décrire, avec un niveau de détail important, le niveau de diplôme de la population.

Pour autant, même si l'échantillon est représentatif au niveau régional, sa taille ne permet pas des analyses fines à ce niveau, a fortiori à l'intra-régional.

Quant à l'enquête FQP, si elle offre un cadrage irremplaçable au niveau national sur le processus de formation, le lien avec le niveau d'emploi et le lien avec la mobilité sociale, elle ne permet pas d'analyse localisée.

Enfin, l'enquête Génération permet de décrire le niveau de diplôme atteint par une génération de sortants du système éducatif (par exemple de quantifier la proportion de jeunes qui quittent le système éducatif sans aucun diplôme ou la répartition des sortants de l'enseignement supérieur selon leur niveau de diplôme). Compte tenu de la taille de son échantillon, elle ne fournit pas d'information finement localisée.

**Les propositions :**

1. Réorganiser les modalités de la question 9, en agrégeant certaines modalités du niveau scolaire et en éclatant en deux chacune des modalités du supérieur ; cela donnerait par exemple :

Niveau Cite 2011	Modalité proposée
0	Vous n'avez jamais été à l'école ou vous avez interrompu votre scolarité avant la fin de l'enseignement primaire
1	Aucun diplôme, mais scolarité interrompue après la fin du primaire et avant la fin du collège
2	Aucun diplôme mais scolarité jusqu'à la fin du collège ou au delà
1	Certificat d'études primaires
2	BEPC, brevet élémentaire, brevet des collèges, DNB
3	CAP, BEP ou diplôme de niveau équivalent
3-4	Baccalauréat, brevet professionnel ou de technicien, BEA, BEC, BEI, BEH, brevet supérieur, capacité en droit, DAEU, ESEU ou diplôme de niveau équivalent
5	BTS, DUT, Deug, Deust, diplôme des professions sociales, diplôme la santé de niveau bac+2, autre diplôme de niveau équivalent
6	Licence, licence pro, diplôme d'infirmière depuis 2012, maîtrise, autre diplôme de niveau bac+3 ou bac+4
7	Master, DEA, DESS, diplôme de grande école de niveau bac+5 (ingénieur, commerce...), doctorat de médecine, pharmacie, odontologie, autre diplôme de niveau équivalent
8	Doctorat de recherche (hors santé)

## 2. Mieux cerner les inscriptions dans l'enseignement supérieur

Cela peut se faire soit via la question 4, soit par la question 10

En question 4, il s'agirait d'éclater la modalité « oui » en deux :

- Dans un établissement d'enseignement scolaire
- Dans un établissement d'enseignement supérieur
- Non

En question 10, il s'agirait d'éclater la modalité « études » ou stage non rémunéré en trois :

- Elève dans l'enseignement scolaire
- Etudiant dans l'enseignement supérieur
- Stagiaire non rémunéré

Chacune de ces solutions peut poser problème :

- Toutes deux imposent que la notion d'enseignement supérieur soit bien claire pour les répondants, or cela peut être un peu flou pour certaines formations (par exemple des formations post bac mais ne relevant pas stricto sensu de l'enseignement supérieur comme ambulancier).
- Les stagiaires non rémunérés peuvent être soit élèves soit étudiants.

Toutefois, l'information serait quand même plus précise qu'avec le questionnement actuel.

Le sous-directeur des systèmes d'information  
et des études statistiques



Olivier Lefebvre